

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	32
Absents représentés .....	7
Absents excusés .....	6
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU (à partir du vote du compte rendu des débats), Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER (à partir du point A), BENDIAF, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, Mmes POURRE, Sandrine BERNARD, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, SCHIAVI (à partir du vote du compte rendu des débats), EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (à partir du point A et jusqu'au point B), Mmes Méhadée BERNARD, PIERON, M MOKRANI (à partir du point A), Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

M. RAMEAU, adjoint au Maire, représenté par M. MARTINEZ,  
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme DUCHENE,  
Mme PERNIN, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN (uniquement pour le point A),  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,  
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme Méhadée BERNARD,  
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU,  
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE (à partir du point C).

### ABSENTS EXCUSES

M. BOUYSSOU, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme PETER, adjointe au Maire (jusqu'au vote du compte rendu des débats),  
Mme SCHIAVI, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. MACHADO, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte rendu des débats),  
M. MOKRANI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte rendu des débats),  
Mme PERNIN, conseillère municipale (sauf pour le point A).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme DUCHENE, ayant réuni l'unanimité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(33 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 novembre 2012.

(36 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A/ PROCÉDE** à l'élection des délégué-e-s au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont au scrutin secret :

#### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
Nuls	0
Suffrages exprimés	44

Liste de la majorité municipale de gauche obtient 39 voix, soit 16 sièges

Liste des élus de droite obtient 5 voix soit 2 sièges

#### SONT ELUS :

Pierre GOSNAT  
Méhadée BERNARD  
Hervé RIVIERE  
Sandrine BERNARD  
Pierre MARTINEZ  
Séverine PETER  
Philippe BOUYSSOU  
Chantal DUCHENE  
Denis MERCIER  
Bozena WOJCIECHOWSKI  
Romain MARCHAND  
Camille BROUTE  
Olivier BEAUBILLARD  
Elisabeth LOICHOT  
Mourad TAGZOUT  
Jacqueline SPIRO  
Bruno CASTELNAU  
Régis LECLERCQ

**B1/ Est informé** du bilan d'étape 2012 des projets relatifs à la ZAC Ivry Confluences.

(affaire non sujette à un vote)

**B2/ APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité locale, au titre de l'année 2011 relatif à la ZAC Ivry-Confluences par la SADEV94, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(37 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ,  
1 abstention : M. ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. MAYET)

**C/ PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**1A/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget ville et PREND ACTE de ses annexes.

(32 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 7 abstentions : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO)

**1B/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**1C/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget annexe de la restauration municipale.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**1D/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**1E/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**1F/** ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**2/** AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2013 dans la limite du quart du montant accordé en 2012.

(31 voix pour, 1 abstention : M. ABERDAM et 12 conseillers ne prennent pas part au vote : M. RAMEAU, Mme PETER, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, WOJCIECHOWSKI, PERSTUNSKI-DELEAGE, MM. MERCIER, MACHADO, Mmes PIERON, BROUTE, APPOLAIRE)

**3A/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, soit 8 100 000 € relatif au budget Ville de l'état d'ouverture des crédits d'investissement, pour les types d'immobilisation spécifiés.

(unanimité)

**3B/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, soit 500 000 € relatif au budget annexe d'assainissement de l'état d'ouverture des crédits d'investissement, pour les types d'immobilisation spécifiés.

(unanimité)

**3C/** AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, soit 2 000 € relatif au budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'état d'ouverture des crédits d'investissement, pour les types d'immobilisation spécifiés.

(unanimité)

**4/** FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance spéciale des bacs roulants", distinguant le tarif applicable aux déchets collectés sélectivement (JA) de celui applicable aux déchets non triés (RG) et précisant les modalités de facturation en cas de non respect des dispositions réglementaires.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**5/** FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à 0,1887 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

**6/** DESIGNE, M. Romain MARCHAND, comme représentant suppléant de la ville d'Ivry au comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**7/** DESIGNE, Mme Annie-Paule APPOLAIRE, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de membre du Conseil municipal.

(unanimité)

**8/** APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2011 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,  
MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

**9/ PRONONCE** la suppression de la ZAC Brandebourg et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

(unanimité)

**10/ APPROUVE** le bilan de clôture de l'opération ZAC Louis Rousseau, arrêté par la SADEV94, **PRONONCE** la suppression de ladite ZAC et **PRECISE** que le bilan de clôture fait état d'un excédent entraînant un versement à la Ville de 159 105 € HT et que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

(unanimité)

**11/ APPROUVE** le bilan d'activités et des comptes de la SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2011.

(37 voix pour, 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. MAYET)

**12/ AUTORISE** le versement d'une cotisation complémentaire pour l'année 2012 de 12 112,40 € à l'association Seine-Amont Développement, pour la réalisation de la mise en œuvre du centre de ressources.

(32 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM, 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, RAMEAU, Mme DUCHENE, MM. MAYET, BARON, Mme, LOICHOT)

**13/ PREND ACTE** du rapport annuel de la société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2011.

(unanimité)

**14/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, par application de la formule d'actualisation prévue par la convention de délégation de service public, les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville.

(unanimité)

**15/ APPROUVE** le principe de la délégation de service public de type affermage pour l'exploitation des halles et marchés communaux et **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre la procédure nécessaire à cette fin.

(unanimité)

**16/ PREND ACTE** du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry en qui concerne le réseau ouest, pour l'exercice 2010/2011.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**17/ PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2011 du SIGEIF relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

**18/ APPROUVE** le rapport annuel 2011 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry.

(38 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

**19/ PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIIM 94 relatifs aux technologies informatiques.

(affaire non sujette à un vote)

**20/ PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIPPÉREC relatifs au service public d'électricité.

(affaire non sujette à un vote)

**21/ APPROUVE** la création de trois zones de stationnement sur les nouveaux secteurs de stationnement payant (secteurs Petit-Ivry et Pierre et Marie Curie) :

une zone dite de « courte durée », zone orange, d'une capacité de 32 places environ, dans laquelle le stationnement est limité à deux heures, et où le stationnement sera appliqué du lundi au samedi inclus, de 9h à 19h, avec gratuité les dimanches et jours fériés et au mois d'août sur les rues (Pierre et Marie Curie - entre l'avenue Maurice Thorez et la rue Baudin) du secteur Petit Ivry,

une zone dite de « longue durée », zone verte, d'une capacité de 753 places environ, dans laquelle le stationnement est limité à 24 heures, et où le stationnement sera appliquée du lundi au vendredi inclus, de 9 H à 19 H, avec gratuité les samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août sur les rues (avenue Henri Barbusse, rues Alexis Chaussinand, Eugène Duhauffour, Georgette Rostaing, du 19 mars 1962, Gaston Picard, Roger Buessard, square Hoche, rue Hoche, avenue du Général Leclerc, rues Berthelot, René Robin, Edouard Vasseur, Jean Le Galleu et Pierre et Marie Curie) du secteur Petit Ivry,

une zone dite de « très longue durée », d'une capacité de 681 places environ, dans laquelle le stationnement est limité à 7 jours, et où le stationnement sera appliquée du lundi au vendredi inclus, de 9 H à 19 H, avec gratuité les samedis, dimanches, jours fériés et au mois d'août sur les rues (Hoche, Impasse et rue Paul Langevin et rue Jean Perrin) du secteur Pierre et Marie Curie,

FIXE les tarifs applicables à la mise en service du stationnement payant sur les nouveaux secteurs susmentionnés, INSTAURE une tarification résidentielle sur les zones de longue et très longue durée du stationnement payant, LIMITE l'accès au forfait résidant à 2 cartes par ménage et entreprises ayants droits employant entre 1 et 5 salariés et 4 cartes par entreprises ayants droits employant entre 6 et 10 salariés, FIXE le tarif du « forfait résidant » mensuel à 28 €/mois et du « forfait résidant » hebdomadaire à 7€/semaine en zone de longue durée, ainsi que le tarif du « forfait résidant » mensuel à 15 €/mois et du « forfait résidant » hebdomadaire à 4 €/semaine en zone de très longue durée et AUTORISE le stationnement à titre gratuit des véhicules affichant soit la carte européenne de stationnement pour personne handicapée soit la carte de priorité (ex « station pénible debout »), ainsi que le stationnement sur les emplacements de stationnement réservés uniquement pour les véhicules affichant la carte de stationnement pour personne handicapée.

(32 voix pour, 11 voix contre : Mme Sandrine BERNARD, MM. MERCIER, ONAKAYA-MENGE, Mme SCHIAVI, M. BARON, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. MOOG)

**22/** FIXE les tarifs du stationnement payant en zone dite de « courte durée » (zone orange), INSTAURE un tarif résidant au parking Marat ouvert aux habitants et entreprises ayants droits (commerçants, professions médicales et paramédicales, artisans et activités de moins de dix salariés) et FIXE en conséquence, à compter du 4 mars 2013 les tarifs du stationnement pour le parking Marat.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**23A/** APPROUVE la fusion des écoles élémentaires A et B du groupe scolaire Henri Barbusse en une seule entité, à compter de la rentrée scolaire 2013 et PRECISE que ladite école sera dénommée « école élémentaire Henri Barbusse ».

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**23B/** DESIGNE, à compter de la rentrée scolaire 2013, les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein du conseils d'école de l'école élémentaire Henri Barbusse :

- titulaire : M. Sylvain BARON,
- suppléant : M. Hervé RIVIERE.

(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**24A/** DECIDE d'acquérir la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie n°127 à M. Amar Bouzidia, au prix de six mille cinq cents euros (6 500 €), afin de permettre la vente de tout type de boisson au bar du Hangar.

(38 voix pour, 3 voix contre : MM. RIVIERE, MACHADO, CASTELNAU  
et 3 abstentions : Mme LOICHOT, MM. PRAT, MOOG)

**24B/** FIXE les tarifs du bar du Hangar suite à l'acquisition d'une licence de 4<sup>ème</sup> catégorie.

(43 voix pour et 1 voix contre : M. CASTELNAU)

**25/** APPROUVE la convention d'objectifs 2012 avec l'association GMT 94 et ACCORDE une subvention exceptionnelle de 35 000 € à ladite association pour l'année 2012, dans le cadre du développement de ses objectifs en faveur de la jeunesse Ivryenne.

(36 voix pour et 8 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

**26/** DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour les personnes retraitées, pour l'année 2013 et APPROUVE la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

(unanimité)

**27/** APPROUVE la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne, fixant l'engagement de la Commune et du Département dans le cadre du nouveau programme départemental de prévention bucco-dentaire 2011-2016 et PRECISE que la subvention départementale est fixée à 3 960 € pour l'année 2012.

(unanimité)



**28/** DECIDE la création d'un poste d'attaché principal et de 6 postes d'agent de maîtrise, ainsi que la suppression d'un poste d'attaché, de 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de l'évolution des emplois et du tableau des effectifs.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H45

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

C. DUCHENE

P. GOSNAT